

Assemblée générale d'ELISA-ASILE

17 mars 2010

Uni-Mail, salle S130, 40 Blvd. du Pont d'Arve, Genève, 18h30

Personnes présentes : une trentaine, dont beaucoup de jeunes mandataires bénévoles

Personnes excusées : MM. François Longchamps et Charles Beer, conseillers d'Etat, Mme Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, Mme Lydia Schneider Hausser, députée, Mme Jeannine de Haller, CA de Carouge, Mme Béatrice Grandjean-Kyburz, CA de Chêne-Bougeries, Mme Françoise Joliat, CA de Confignon, le Conseil administratif de Veyrier, M. Pierre-André Dettwiler, directeur à l'Office de la Jeunesse, M. Albert Rodrick, constituant, Mmes Jacqueline Berenstien-Wavre, Jeanne-Marie Diacon, Anne Dias, Janine Revillet, Barbara Tschopp, M. & Mme Jean-Claude et Jacqueline Cadoux, MM. Olivier Barde, René Cruse, Jacques Pous, Théo Schneider.

Accueil

Le président salue l'assistance, la remercie de sa fidélité et de sa générosité, et ouvre l'assemblée générale. Il propose l'ordre du jour à l'assemblée qui est accepté.

1. Adoption du PV de l'AG du 18 mars 2009

Ce PV avait été envoyé aux membres en juin 2009, il est accepté à l'unanimité.

2. Rapports d'activités

2.1 Rapport de la permanence des Tattes à Vernier

En l'absence de Barbara Tschopp, malade, c'est Thao Pham qui présente le rapport d'activités.

Situation générale de l'asile

Selon les statistiques de l'ODM (Office fédéral des migrations), l'année écoulée a connu une légère baisse des demandes d'asile, de 3.6% pour atteindre le chiffre de 16'000. 15 % des demandes traitées ont été acceptées sous forme d'asile et 23% sous forme d'admission provisoire. Ainsi, seulement 38% des personnes en quête de protection ont pu l'obtenir.

7'678, soit 44 % des demandes traitées, ont été écartées par des non entrées en matière (NEM), en augmentation de 149%. Ce chiffre comprend 6'041 procédures Dublin. Dans 4'590 de ces cas la reprise du requérant par un pays Schengen a été acceptée, expressément ou par défaut. Les prises de décision sont très rapides et souvent très sommaires.

Depuis début 2007, les cantons ont la possibilité de régulariser des déboutés, voire des clandestins, et ils l'ont fait en 2009 pour 3'111 cas.

Travail à la permanence de Vernier

Notre activité a été marquée par l'incendie qui a détruit la Maison de la Croisette dans la nuit du 2 au 3 mars 2009. Bien qu'il n'y ait eu que des dégâts matériels, notre travail s'en est trouvé considérablement perturbé, surtout au niveau administratif. Par miracle, nous avons pu sauver la quasi-totalité des dossiers de nos consultants, y compris les archives. Mais l'absence temporaire d'informatique et de papiers ne nous a pas permis d'assumer notre travail comme avant, ainsi nous ne pouvons fournir de véritable appréciation chiffrée de nos résultats.

Les nouveaux locaux, plus retroints qu'à la Croisette, ne nous permettent plus de travailler avec le même nombre de bénévoles, ni de recevoir autant de consultants. Selon nos relevés, **nous avons tout de même fait 1450 consultations.**

Après l'incendie, la paroisse protestante de Vernier nous a hébergés en urgence dans ses locaux, avant de réaménager aux Tattes. Nous sommes reconnaissants à l'AGORA, à la paroisse, ainsi qu'à tous les bénévoles, requérants, permanents qui ont organisé ces déménagements. C'est après de plusieurs mois de réorganisation que nous avons pu reprendre une activité normale dans les locaux que nous partageons, comme avant, avec l'AGORA et les Scribes. Une fois ces turbulences applanies, Thao est partie en congé maternité et Johanna Fuchs, mandataire bénévole et travaillant également au SAJE, l'a remplacée avec assiduité et énergie.

L'application des accords de Dublin a créé une multiplication des décisions NEM. Ces décisions désignent un pays de la zone Schengen comme responsable de la procédure d'asile du requérant, et un recours contre une telle décision n'a pas d'effet suspensif. Afin d'éviter les recours, l'ODM avait mis en place une notification de ces décisions, non pas par courrier recommandé, mais par les offices cantonaux responsables des requérants. Ainsi, jusqu'à très récemment, les requérant-e-s recevaient la réponse, en mains propres, par la police, en même temps que leur arrestation en vue du renvoi...

Nous nous sommes constitués mandataires dans de nombreux cas et nous avons pu intervenir plusieurs fois pour éviter un renvoi dans un pays incapable de traiter la demande d'asile en question. Ainsi, en octobre, nous pensions avoir pu éviter le renvoi d'un Camerounais malade en Italie. Mais contre toute attente et par des subterfuges révoltants, il a pourtant été renvoyé début février. En décembre, en revanche, notre intervention a porté ses fruits : nous avons fait une reconsidération pour un Irakien en détention administrative. Il a été libéré et aujourd'hui, il attend le résultat final de notre démarche.

Enfin, la jeune fille érythréenne au Soudan qui attendait de pouvoir rejoindre sa mère et sa fratrie, est finalement arrivée en Suisse en mai 2009. En août, elle a été entendue par l'ODM ainsi que sa mère, admise provisoirement. Une semaine plus tard, toute la famille a obtenu l'asile !

Les bénévoles, mandataires et aïlonantes

Une dizaine de bénévoles participent aux permanences. Ce sont surtout des jeunes universitaires diplômé-e-s, en recherche d'emploi, qui ont offert spontanément leurs services. Leur collaboration dure en moyenne entre six mois et une année. Mais nous avons aussi quelques bénévoles précieux, dont l'engagement dure déjà depuis plusieurs années. Ils nous apportent un appui et une stabilité importante, surtout dans des périodes aussi chaotique que l'année dernière. Je leur exprime ma reconnaissance, ainsi qu'aux bénévoles de l'AGORA, qui gèrent l'accueil et l'attente des consultants lors des permanences.

Yasmina, notre nouvelle permanente et ancienne mandataire, défend, sous mandat cantonal, les requérants mineurs non-accompagnés. Elle nous aide aussi lors de la permanence du vendredi réservée aux urgences.

L'ODM, toujours dans le but de diminuer les frais occasionnés par l'asile en Suisse, se concentre actuellement sur le raccourcissement des délais des procédures. Ainsi les modifications de la loi d'asile en préparation prévoient que les délais de recours seront diminués de moitié et que les membres des œuvres d'entraide, présent-e-s lors des auditions, seront remplacé-e-s par de simples conseils encore à définir. Par contre, les décisions Dublin ne seront plus des NEM, mais des décisions ayant également un délai de recours normal.

Bref, nous devons travailler plus vite, voire autrement, pour défendre le peu de droit d'asile restant en Suisse (comme ailleurs).

2.2 Rapport sur la permanence à l'aéroport, présenté par Michel Ottet

L'asile en chiffres à l'aéroport de Cointrin

En 2009, 119 personnes selon la police de l'aéroport ont demandé l'asile à Genève-Cointrin. Nous constatons, toujours, que ce flux est très irrégulier : 28 demandes en janvier et une en avril. Sur cet effectif de 119 personnes :

76 ont été autorisées à entrer en Suisse et ont été attribuées à un canton ou dirigées vers les Centres d'enregistrement et de procédure (CEP) pour la poursuite de l'examen de leur demande d'asile. 3 ont retiré leur demande d'asile et sont parties de leur plein gré. 4 sont parties de leur plein gré après avoir reçu une décision négative. 11 sont entrées sur le canton de Genève en tant que déboutés (aide d'urgence). 7 ont été mises en détention (Frambois) en vue de leur renvoi. 14 ont disparu de la zone de transit. 4 demandes en suspens à la fin de l'année.

La répartition des demandes d'asile suivant les origines a profondément changé en 2009. Les requêtes nigérianes ont quasiment disparu. Les demandes provenant de personnes du Sri-Lanka (tamouls) représentent le quart de l'effectif, celles d'Afghanistan 14% (dont 2 familles comprenant en tout 13 personnes) et celles de Côte d'Ivoire 8%.

L'activité d'ELISA à l'aéroport

En 2009, notre groupe de mandataires a effectué au moins 160 visites à l'aéroport en général par équipe de deux, et a aussi assisté à quelques auditions. Nous estimons que nous avons pu nous entretenir avec toutes les requérantes et requérants qui avaient besoin de notre aide.

Une partie importante de notre activité consiste à évaluer les situations des demandeurs d'asile, à les aider à faire venir des éléments de preuve et à constituer un dossier de pièces prouvant leurs dires. Cette évaluation consiste principalement à estimer les risques de renvoi, les moyens d'agir et aussi l'opportunité d'accepter un mandat. Comme la plupart des services juridiques, la pratique d'ELISA vise à interjeter des recours que dans les cas où l'appréciation de l'ODM nous paraît sujette à caution. Nous évaluons donc de manière très sérieuse les chances de réussite des recours avant de faire appel contre les décisions de l'ODM au nom de l'association.

Au cours de l'année 2009, 14 recours ont été interjetés par notre association contre les décisions de l'ODM. 10 appels portaient sur le fond de la demande d'asile (2 admis, 3 encore en attente, 5 rejetés) et 4 contre la mesure de rétention à l'aéroport (2 admis, 2 rejetés). Deux dossiers nous ont donné pas mal de « fil à retordre » et ont nécessité de placer des demandes de révision et de réexamen. Un de ces dossiers est maintenant pendant auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Enfin quelques requérants ont rédigé des recours en leur propre nom, souvent avec notre aide, mais aucun n'a été admis.

L'année 2009 a été émaillée de nombreux événements qui ont considérablement modifié notre activité, la rétention des requérantes et requérants d'asile et la vie de l'aéroport. Tout d'abord, la mise à disposition d'un bureau dans la zone de transit internationale (non Schengen). Sans ce bureau, notre travail auprès des requérantes et requérants d'asile aurait été particulièrement malaisé puisque nous aurions été contraints de rencontrer ces personnes parmi les passagers dans les salles d'attente même. Donc un grand merci à la direction de l'Aéroport de Genève et à la Loterie romande qui nous a permis d'équiper ce local.

Au cours de l'année écoulée, le passage au régime Schengen a été un événement déterminant de notre activité.

Avant l'entrée de la Suisse dans l'Espace Schengen (janvier-mars)

Au cours de cette période, 36 personnes, (dont 6 mineurs non-accompagnés) ont demandé l'asile à l'aéroport, 28 en janvier, 5 en février et 3 en mars. 16 personnes ont été autorisées à entrer en Suisse pour la poursuite de la procédure, 7 ont été déboutées. Enfin, 13 sont parvenues à s'enfuir de l'aéroport durant le mois de janvier. Durant ces trois mois, les premiers mandataires bénévoles ont effectué de nombreuses visites auprès des requérantes et requérants retenus à l'aéroport.

La phase intermédiaire (avril et mai)

Les locaux d'hébergement n'étant pas prêts au moment de passage au régime Schengen, les 8 requérantes et requérants ont été autorisés à entrer en Suisse et dirigés vers le centre d'enregistrement et de procédure de Vallorbe pour l'examen de leur demande. Ce répit a été mis profit pour aménager notre bureau, former les mandataires (tenue de 3 sessions de formation), améliorer notre système de suivi etc.

Le fonctionnement d'ELISA sous le régime Schengen (depuis le mois de juin)

Les locaux d'hébergement mis à disposition des personnes demandant l'asile et retenues dans la zone de transit sont plus fonctionnels et plus confortables, mais cette amélioration s'est traduite par une diminution d'au moins 90% de leur aire de liberté. Alors que ces personnes pouvaient accéder à l'ensemble de la zone de transit entre le contrôle des bagages et l'accès aux avions, ils n'ont plus maintenant à disposition que la salle d'attente du terminal. Cette situation pose problème lorsqu'il s'agit de retenir des gens, dont des enfants pendant 60 jours.

Une équipe de l'ORS Service AG assure la logistique et une présence journalière. Nos contacts avec le personnel de cette organisation sont bons. Une employée de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) propose d'assister les personnes en cas de retour dit « volontaire » au pays, il faudrait plutôt dire « consenti en désespoir de cause ». Une assistance sur place est souvent assurée et parfois les requérantes et requérants peuvent recevoir une aide pour un projet de réinsertion. Ce type de retour est toujours préférable à une expulsion, mais la proposition de cette aide pose problème car elle pourrait devenir une incitation à retirer la demande dans des cas fondés. Les premières expériences montrent cependant que la personne de l'OIM en reste à l'information. Elle n'entreprend une démarche dans le sens d'un départ que lors d'une demande effective émanant de la personne concernée. D'une manière générale, la police de l'aéroport fait preuve de souplesse dans ces cas et cherche à éviter les renvois par la force. En présence de situations qui nous paraissent dépourvues de toute chance de succès, il nous arrive aussi de proposer de recourir à l'Aide au retour.

Nous ne constatons plus d'arrivées massives de requérantes mineures non-accompagnées, surtout d'origine nigériane, lesquelles étaient certainement embrigadées dans des réseaux de prostitution. Cela ne signifie pas obligatoirement que ces réseaux ont été démantelés ; avec la mise en place du régime Schengen, ces femmes ne sont plus interceptées au moment du passage de la frontière suisse, puisqu'elles se trouvent déjà dans l'espace Schengen. A cause de la surveillance drastique du passage de la frontière entre le monde extérieur et la zone Schengen les fuites de la zone de transit ont quasiment disparu.

Je tiens à souligner le travail remarquable des **mandataires bénévoles**, Jasmine Caye, Lucienne Gillioz, Michel Dumas et Jacques Pous qui se sont engagés sans compter et avec passion dans cette activité. Une ou deux personnes nouvelles seraient les bienvenues. Toute cette activité ne peut se concevoir sans la collaboration de nos **interprètes bénévoles** qui savent se rendre disponibles à très court terme, en fonction des délais imposés par procédure à l'aéroport.

Autre élément marquant durant l'année écoulée, l'outil informatique des fiches de suivi est maintenant performant. Ce système développé pour notre association par l'entreprise Net Oxygen, dirigée par Jonathan Ernst, est une façon novatrice de gérer les relations entre des intervenants travaillant de manière décentralisée. Pour illustration, Michel présente la fiche de suivi d'un certain Arnold de Melchtal qui demanderait l'asile en 1310 au roi de France. Ce nouvel outil suscite déjà de l'intérêt dans d'autres organisations.

Les activités pour le réseau EXODUS

Le réseau EXODUS, qui regroupe des aumôniers, des assistants des services sociaux et juridiques dans les aéroports s'est réuni à Genève pour préparer l'organisation d'une prochaine session du réseau qui se tiendra à en juin Luxembourg et qui sera consacrée aux renvois Dublin qui posent problème dans l'ensemble des pays signataires de cet accord (dont la Suisse). Un réfugié statutaire, qui avait été aidé par ELISA à l'aéroport, s'implique beaucoup dans l'organisation de cette prochaine session.

2.3 Mandat de l'Office de la Jeunesse auprès des RMNA, présenté par Yasmina Sonderegger

Le mandat confié par le DIP à ELISA en qualité de personne de confiance auprès des requérants mineurs non accompagnés déposant une demande à l'aéroport a donné lieu à l'ouverture d'un poste de travail à 30 % à partir du 1er mars 2009. Nous avons assuré le rôle de **personne de confiance** pour 5 RMNA. La prise en charge de ces 5 cas a donné lieu à 5 rencontres avant les auditions pour informer les mineurs, la participation à 7 auditions, la rédaction de 2 recours relatifs à l'assignation à l'aéroport, et à des suivis administratifs et sociaux.

Travail d'expertise juridique

A la demande du DIP, nous avons effectué une recherche sur les normes légales relatives aux conditions d'hébergement des mineurs et des RMNA dans la zone de transit de l'aéroport international de Genève. Cette analyse nous permet, entre autre, d'interjeter rapidement des recours relatifs à la restriction à la liberté que subit tout mineur amené à « séjourner » à l'aéroport pour une durée pouvant atteindre 60 jours. Un travail de recherches a été effectué sur certains aspects spécifiques touchant au nouveau mandat, puis une fois le travail rédigé, une formation a été organisée pour l'équipe de mandataires bénévoles de l'aéroport.

Travail d'expertise juridique

Yasmina a présenté son nouveau rôle à tous les acteurs avec lesquels elle est amenée à collaborer fréquemment tant au niveau des autorités étatiques que des organismes associatifs. Elle participe régulièrement aux réunions bi-mensuelles de la Coordination genevoise pour l'asile ainsi qu'à la Copéra romande qui a lieu une fois par mois.

3.- Comptes 2009

3.1 Présentation des comptes de l'association par Zlata Salihbegovic

Pour un exercice particulièrement mouvementé, les résultats sont plutôt positifs.

Le déficit de Fr. 6'473.- est limité et inférieur à la prévision du budget 2009. Le résultat est notamment dû au soutien grandissant des communes, à l'obtention du mandat de l'Office de la Jeunesse et au don de la Loterie romande.

L'Etat de Genève nous a renouvelé la subvention de Fr. 50'000.-, qui nous est acquise jusqu'à l'exercice 2012. Nous remercions ici les collectivités publiques pour leur décision de soutien financier et espérons que cet engagement se poursuivra.

Au niveau des recettes encore, il faut noter un relèvement provenant de nos donateurs et donatrices, à Fr. 65'328.50. Ils et elles restent un pilier fondamental pour assurer l'existence de notre association, et nous leur exprimons une fois encore notre gratitude pour leur engagement à long terme. Le montant total de nos recettes se monte à Fr. 204'362.30, exceptionnel en fonction du don de la Loterie Romande.

Du côté des dépenses, nous avons dépassé légèrement la prévision du budget avec un total de Fr. 210'836.03. Hors des dépenses financées par le don Loterie romande, nos dépenses restent globalement stables. Nous avons bénéficié d'une participation de l'assurance maternité pour le congé de Thao Pham nous permettant de financer son remplacement. Le mandat du DIP nous a permis de financer l'augmentation de la charge salariale. Pour le reste, les coûts de l'informatique et d'autres frais administratifs ont été plus lourds, avec l'incendie et le déménagement. Mais nous avons continué d'appliquer une discipline économe qui fait que le déficit est limité.

3.2 Rapport de l'organe de vérification

La fiduciaire COMTESAS+GERFICOM S.A. a effectué la vérification des comptes soumis à l'adoption de l'AG. Le président donne lecture du "Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale" qui nous recommande d'approuver les comptes, malgré un capital négatif de 7'299 francs.

3.3 Adoption des comptes 2009

Les comptes présentés sont soumis à l'approbation de l'assemblée, ainsi que la décharge à la trésorière pour l'exercice 2009. L'assemblée adopte les comptes sans opposition.

4. Rapport du Comité, présenté par son président Romain Oguey Leresche :

Le président souligne les efforts fournis par le Comité en 2009 pour trouver de nouveaux membres donateurs et obtenir le soutien financier des communes. Ces efforts ont été couronnés de succès puisque nous pouvons compter maintenant sur un socle financier d'environ Fr. 20'000.- par an de la part des communes et sur 50 nouveaux donateurs en fin d'exercice. Faut-il préciser que c'est un travail à poursuivre sans relâche.

La Loterie Romande nous a aussi accordé un don de 35'000.- pour financer le développement d'un système informatique adapté à nos interventions à l'aéroport, ainsi que pour l'aménagement de nos locaux aux Tattes. Nous remercions la sororité d'AGORA, qui nous accueille généreusement dans ses nouveaux locaux aux Tattes. Cette précision définit bien que le DCTI a attribué le bail à la seule aumônerie, et que celle-ci nous mets à disposition les locaux que nous occupons. Ces nouveaux locaux ont été inaugurés par une cérémonie officielle en présence d'autorités politiques et religieuses, le 22 juin.

Nous avons signé le le 26 février un contrat de mandat avec Mme Byrne-Sutton, directrice de l'Office de la jeunesse, pour la représentation des RMNA dans les procédures à l'aéroport. Ceci a permis à ELISA d'engager Yasmina Sonderegger, ancienne mandataire bénévole et juriste, pour un poste à 30 %, ceci à notre grande satisfaction. Nous envisageons avec confiance le renouvellement du contrat. Johanna FUCHS, mandataire bénévole, a été engagée temporairement durant le congé maternité de Thao Pham, nous la remercions ici pour sa compétence.

Les déficits de fin d'années ne nous avaient pas permis de verser en 2008 le 13^{ème} salaire à nos collaborateurs/trices. Aussi le comité a-t-il modifié la répartition des salaires sur l'année, en versant les mêmes montants annuels en 12 salaires.

En réponse à la demande de l'Etat, le Comité lui a proposé de nouveaux indicateurs pour le suivi de nos activités. Ce processus de partenariat avec l'Etat est exigeant pour notre comité, nous faisons au mieux pour répondre à ce nouveau cadre institutionnel.

Les travaux du comité ne connaissent pas que des réussites ; nous n'avons pas pu suffisamment nous consacrer à d'autres réalisations comme la mise à jour de notre site internet, si nécessaire à notre communication. Au niveau de la gestion financière, si la trésorière a assuré la tenue et le bouclage des comptes, le suivi de la gestion en temps réel a été délégué à l'interne du comité. Enfin si l'équipe professionnelle souffre de l'absence d'assistance administrative, le comité n'a pas non plus de secrétariat. Ce sont donc bien des besoins en ressources humaines qui ressortent, par différents biais, du bilan de nos activités.

Ce rapport se clôture par des remerciements chaleureux à : nos donatrices et donateurs, qui ont montrés une fois encore leur grand attachement à nos activités ; l'Etat de Genève, soit le DSE de M. François Longchamps pour sa subvention, et le DIP de M. Charles Beer pour le mandat de l'Office de la Jeunesse ; la Loterie Romande et son organe de répartition genevois, pour le don affecté à nos développements ; la direction de l'Aéroport de Genève pour la mise à disposition de notre local de permanence ; l'ensemble des communes genevoises dont le soutien croissant nous est particulièrement précieux ; l'équipe professionnelle d'ELISA, pour son engagement, sa compétence et ses qualités magnifiques ; les bénévoles, anciens et nouveaux, pour leur générosité et leur énergie nourrissante ; et enfin le comité, soumis parfois à de rudes pressions, mais volontaire et généreux.

5. Présentation du budget 2010 :

L'Office de la Jeunesse nous a fait part il y a peu qu'il ne renouvelait pas le financement de 30'000.- annuel, tout en maintenant le mandat de représentation des RMNA dans les procédures d'asile à l'aéroport. ELISA sera rémunérée en honoraires selon les prestations effectuées. Cette modification nous a contraints à revoir notre proposition de budget. Dès lors, la prévision des revenus que ce mandat est très difficile. Aussi nous avons estimé à 5'000.- ce revenu, auquel s'ajoutent les 5'000.- déjà versé pour les deux mois précédents, terminant le mandat signé en 2009. Cette décision fragilise nos revenus, en particulier la part assurée de nos recettes. Nous devons faire face à cela, et le comité devra s'attacher à trouver des recettes complémentaires pour assurer le fonctionnement de notre association.

Nous avons donc relevé les revenus provenant des dons individuels à 68'000.-, ceux des communes à 25'000.-, objectifs qui paraissent atteignables. D'autre part, des efforts devront être portés pour obtenir de nouveaux financements d'institutions, d'entreprises ou de fondations. Dans notre budget nous portons ce montant à 10'000.-. L'ensemble des revenus budgétés se montent à 169'500.-, en deçà de l'exercice 2009 dont le montant élevé était dû essentiellement à la demande ponctuelle à la Loterie Romande.

Du côté des dépenses, vu la décision de l'Office de la Jeunesse, nous voulons d'abord faire tout le nécessaire pour conserver l'équipe professionnelle dans son entier. Notre collaboratrice Barbara Tschopp, devenue grand-mère, a souhaité réduire son temps de travail. Nous aurions souhaité garder les 1,6 postes de travail que nous avions en 2009, mais vu les circonstances nous avons retenu au budget 2010 la situation actuelle, représentant 1,4 postes de travail, soit une prévision de 138'000.-. D'autre part, comme nous l'avons relaté, la tenue des comptes devenue plus lourde et complexe, nous proposons d'introduire une rémunération pour cette tâche qui se professionnalise, soit un montant de 6'000.-.

Pour les autres postes de dépenses au budget, nos prévisions sont dans la continuité de notre fonctionnement, je renonce à vous les détailler. Au final, les dépenses prévues se montent à 172'500.- et le résultat prévisible de l'exercice laisse apparaître un déficit de 3'000.-, inférieur de plus de la moitié de celui de 2009.

Comme le rapport de la fiduciaire le mentionnait, nous n'avons plus loisir de creuser la dette de notre association. Ceci dit, les résultats réels des 3 dernières années montrent clairement que notre gestion tend vers un équilibre nécessaire des comptes.

6. Décharge et élection du comité :

Avec la présentation des rapports d'activités, des comptes et du budget, le président demande à l'assemblée la décharge du comité pour l'exercice en revue. La décharge est acceptée sans opposition.

Le Comité actuel, composé de Romain Oguey Leresche, président, Maryelle Budry, Martine Felix, Danielle Goerg, Lucienne Gillioz, Anne-Madeleine Reimann, Zlata Sahlibegovic est prêt à renouveler son mandat. Deux nouvelles personnes se présentent pour le renforcer : Françoise Schenk-Gottret, ancienne députée, et Jasmine Caye, mandataire bénévole expérimentée. Le nouveau Comité est élu à l'unanimité de l'assistance.

7. Projets 2010

Michel informe l'assemblée de deux projets importants qui doivent se développer cette année.

Intervention auprès des requérant-e-s d'asile attribué-e-s au canton de Genève : nous allons développer des séances d'information au Centre d'Anières, et nous souhaitons former un nouveau groupe de mandataires bénévoles pour suivre les mandats qui seront pris pour défendre ces requérant-e-s particuliers. Il nous faudra aussi tenir compte de celles et ceux qui sont logé-e-s à Loëx et à Meyrin.

La Fondation "les réfugiés d'hier aident les réfugiés d'aujourd'hui" a modifié son projet d'activités, elle va permettre aux associations actives dans le domaine de l'asile de partager les nouveaux locaux en construction à la Roseraie. Vu nos problèmes de locaux exigus, nous sommes intéressé à développer une nouvelle antenne, qui pourrait accueillir des permanences en lien avec notre engagement à Anières.

8. Divers

Après une brève collation, les membres d'ELISA, ainsi qu'un nouveau public (une quarantaine de personnes) assiste à la conférence de Mme Margarita Sanchez-Mazas sur sa recherche "Avenir de l'asile, destins de débouté-e-s. Les conséquences de la suppression de l'aide sociale pour les requérant-e-s frappé-e-s d'une décision de non entrée en matière (NEM)".

Pour le PV : Maryelle Budry